

FRANCE

Ville fortifiée historique de Carcassonne

Brève description

Depuis la période préromaine, des fortifications ont été érigées sur la colline où est aujourd'hui située Carcassonne. Sous sa forme actuelle, c'est un exemple remarquable de cité médiévale fortifiée dotée d'un énorme système défensif entourant le château et les corps de logis qui lui sont associés, les rues et la superbe cathédrale gothique. Carcassonne doit aussi son importance exceptionnelle à la longue campagne de restauration menée par Viollet-le-Duc, l'un des fondateurs de la science moderne de la conservation.

1. Introduction

Année d'inscription 1997

Agence responsable de la gestion du site

- Adresse postale Non communiquée
- e-mail :
- site web :

2. Déclaration de valeur

Critères d'inscription initiale C (ii), (iv)

Justification fournie par l'Etat partie

Pour les deux millions de touristes français et étrangers de toutes les nationalités qui chaque année parcourent les trois kilomètres de fortifications carcassonnaises, la première motivation est la visite d'une cité médiévale.

Rares sont ceux qui viennent découvrir l'une des plus importantes fortifications du Bas-Empire.

L'image médiévale de la Cité très médiatisée par les publications, les plaquettes, dépliants touristiques mais aussi les films à thèmes auxquels elle prêta son "décor médiéval" a très tôt gommé sa véritable dimension historique.

L'image « Carcassonne, cité médiévale » est une image réductrice. Avila, Aigues-Mortes, Avignon, Citadella sont des cités médiévales à part entière, fruits d'une volonté royale ou pontificale et élevées quasiment d'un seul jet.

Il en va différemment de Carcassonne dont l'histoire commence au VI^e s. avant J.-C. avec la

création d'un oppidum protohistorique. Il est certain que la période féodale mais surtout la période royale au XIII^e siècle (Saint-Louis, Philippe le Hardi, Philippe IV le Bel) revêtent une importance capitale pour l'histoire de la Cité, étroitement liée à l'histoire de France par l'annexion du Languedoc à la Couronne.

Cependant, au-delà du caractère déterminant de cette séquence historique au cours de laquelle la Cité s'est dotée d'un système défensif complexe et particulièrement efficace, il ne faut pas méconnaître les périodes plus lointaines, notamment celle du Bas Empire Romain.

Confiée à Viollet-le-Duc, puis à son disciple Boeswillwald, la restauration de la Cité s'est appuyée sur une analyse architecturale et archéologique rigoureuse et sur l'établissement d'une documentation iconographique scrupuleuse et détaillée. L'ampleur du programme de restauration, échelonné sur un demi-siècle, constitue en soi un véritable volet historique de la Cité, une cité redécouverte au XIX^e s. sous l'influence du mouvement romantique.

Grâce à ces restaurations, grâce au dégagement des lices, la Cité offre aujourd'hui un aspect certainement plus proche de la citadelle fortifiée du XIV^e siècle que ne le laissait entrevoir son Etat avant les travaux.

Sur son éperon rocheux dominant le cours de l'Aude et l'importante voie reliant l'Atlantique à la Méditerranée, la Cité de Carcassonne témoigne aujourd'hui de 1000 ans d'architecture militaire (du IV^e au XIV^e siècle) et de 2500 ans d'histoire.

En étroite collaboration avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Languedoc-Roussillon et la CNMHS.

Justification fournie par l'organisation consultative

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères (ii) et (iv) :

La ville historique de Carcassonne est un excellent exemple de cité médiévale fortifiée dont l'énorme système défensif a été construit sur des remparts datant de la fin de l'Antiquité. Elle doit son importance exceptionnelle aux travaux de restauration entrepris pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle par Viollet-le-Duc et qui influencèrent fortement l'évolution des principes et des pratiques de conservation.

Décision du Comité

Le Comité a décidé d'inscrire ce bien sur la base des critères (ii) et (iv). La ville historique de Carcassonne est un excellent exemple de cité

médiévale fortifiée dont l'énorme système défensif a été construit sur des remparts datant de la fin de l'Antiquité. Elle doit son importance exceptionnelle aux travaux de restauration entrepris pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle par Viollet-le-Duc qui influença fortement l'évolution des principes et des pratiques de conservation.

- Une nouvelle proposition de texte a été faite par l'Etat partie

Limites et zone tampon

- Statut des limites du site : adéquat
- Zone tampon : adéquate

Déclaration d'authenticité/intégrité

- Les valeurs du site du patrimoine mondial ont été maintenues

3. Protection

Dispositions législatives et administratives

- Monuments Historiques ; Code du patrimoine, Livre VI ; Code de l'urbanisme ; Code de l'environnement
- Les mesures de protection sont jugées suffisamment efficaces

4. Gestion

Utilisation du site/bien

- Attraction pour les visiteurs ; centre urbain ; usage religieux

Régime de gestion/administratif

- Il n'y a pas de comité directeur. Cependant, un comité scientifique a été créé afin de coordonner la préservation et promotion du site, ainsi qu'un syndicat mixte dans le cadre de l'« Opération Grand Site » lancée en 2003
- Gestion par l'Etat partie ; gestion dans le cadre d'une législation de protection ; gestion par accord contractuel entre l'Etat partie et un tiers.
- Aucun gestionnaire de site et aucun gestionnaire requis
- Les pouvoirs publics essentiellement engagés dans la gestion du site sont de niveau : national ; régional ; local
- Le système de gestion en vigueur n'est pas suffisamment efficace

Mesures proposées :

- Finalisation d'un système de gestion impliquant : l'Opération « Grand Site » lancée en 2003 pour la préservation du site et coordination entre tous les acteurs impliqués, et création d'un comité scientifique dans le

cadre de l'initiative « Projet de monument » (2005)

5. Plan de gestion

- Aucun plan de gestion en vigueur
- Aucun plan de gestion en préparation

6. Ressources financières

Situation financière

- Budget de l'Etat ; financement des pouvoirs publics régionaux
- Aucun financement issu du statut de patrimoine mondial
- Autres sources de financement : non précisé
- Insuffisant

7. Effectifs

- 32 employés à temps complet

Possibilité d'utilisation de personnel professionnel qualifié dans les disciplines suivantes :

- Très bonne : interprétation, éducation
- Moyenne : gestion, promotion, gestion des visiteurs
- Les ressources humaines sont inadéquates

8. Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion

- Institutions scientifiques et institutions nationales (ministères) ; institutions régionales et locales
- Services de conservation des musées
- Aucune formation pour les parties prenantes sur le site

9. Gestion des visiteurs

- Statistiques visiteurs : 340.800 en 2004, avec une augmentation de 12,9% depuis 2003
- Installations disponibles : aire de repos, bibliothèque, boutique, toilettes, musée, expositions
- Besoins : nécessité d'un vestiaire et d'accès/services pour les enfants et les visiteurs handicapés

10. Etudes scientifiques

- Estimation des risques ; études relatives à la valeur du site ; exercices de suivi ; études de situation ; impact du classement au patrimoine mondial ; inventaires archéologiques ; gestion des visiteurs ; études sur les transports

- Etudes utilisées pour la gestion du site
- Nombreuses publications sur le site (inventaire, découvertes archéologiques, préservation/restauration, etc.)

11. Education, information et renforcement de la sensibilisation

- Nombre insuffisant d'écriteaux indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial
- Emblème de la Convention du patrimoine mondial utilisé sur certaines publications
- Bonne sensibilisation au patrimoine mondial parmi les visiteurs, collectivités locales, entreprises et autorités locales.
- Une stratégie éducative a été mise en place pour le site
- Visites scolaires ; visites thématiques du site ; activités familiales ; expositions ; ateliers ; publications
- Le site possède un site web
- Aucune participation locale

12. Facteurs affectant le bien (Etat de conservation)

Rapports de suivi réactif

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Sans objet |
|--|

Interventions de conservation

- Conservation ; travaux de restauration
- La plupart des travaux entrepris concernent l'amélioration de la sécurité des visiteurs sur le site (1998-2005)
- 2002 : étude archéologique (aile sud et enceinte de la forteresse)
- Etat actuel de conservation : très vulnérable

Menaces et risques pour le site

- Contraintes liées à l'environnement ; pression due aux visiteurs/au tourisme ; modifications du paysage (moins de vignobles)
- Besoin urgent de travaux pour améliorer les installations de mise en sécurité des visiteurs sur le site
- Mesures d'urgence prises : installation de barrières et de panneaux de danger

13. Suivi

- Aucun programme officiel de suivi
- Inventaire de la conservation des monuments (incluant la cathédrale) mis à jour tous les deux ans
- Examens réguliers de la conservation des vitraux, toitures, etc.

14. Conclusions et mesures recommandées

- Principaux avantages du statut de patrimoine mondial : avantages économiques, promotion
- Points forts de la gestion : travaux de restauration ; études scientifiques ; promotion/visibilité
- Points faibles de la gestion : manque de ressources financières, manque de personnel
- Actions futures : mise en place d'une convention avec la ville de Carcassonne afin de traiter ces problèmes
- Sollicitation d'un financement du patrimoine mondial : non précisé